

nommant le Camarade YACOUBOU Soumanou en qualité de Chef du District Rural d'Aplahoué et le Camarade TCHINHOUNTCHIN Codjo Pierre en qualité d'Instructeur au Centre National d'Education Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N°74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
VU le Décret N°74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret N°74-27 du 27 Février 1974, portant limites et dénomination des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
SUR proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Février 1978,

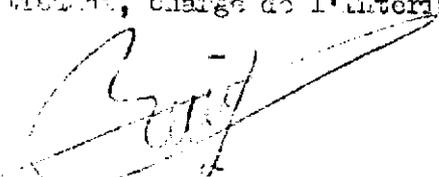
DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade YACOUBOU Soumanou est nommé Chef du District Rural d'Aplahoué en remplacement du Camarade AHO Gaston appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Le Camarade TCHINHOUNTCHIN Codjo Pierre est nommé Instructeur au Centre National d'Education Révolutionnaire, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 février 1978
Pour le Président de La République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'Intérim,


Barthélémy CHOUENS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale, et pour le
Ministre des Finances absent,



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF-MISON 8 autres Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 District Rural d'Aplahoué 2
CNER au MISON 2 Intéressés 2 UNB-FASJEP-EN 6 DE-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 BCP 1
JORPB 1 Province du MONO 2.-